

**le 20 avril 2005**

Faisant suite à la conférence de presse du 20 avril 2005, Air France-KLM précise que le nouveau programme commun de fidélité Flying Blue représente un investissement en développements informatiques d'une dizaine de millions d'euros et des charges de mise en place de l'ordre de 15 millions d'euros étalées sur plusieurs années.

Par ailleurs, il est rappelé que, conformément à l'application des normes comptables, les « miles » probabilisés au fur et à mesure de leur acquisition par les adhérents sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires et inscrits en dette au bilan.

Au 31 mars 2004, les dettes cumulées d'Air France (80 millions d'euros) et de KLM (34 millions d'euros) correspondant aux « miles » acquis par leurs membres respectifs s'élevaient à 114 millions d'euros.